

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteur.e.s : Jean-Marc CLERY et Marie-Françoise LE HENANF

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) du patrimoine régional lycées - Bilan à mi-parcours »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour répondre aux obligations légales en matière de mise en accessibilité des Établissements recevant du public (ERP), un dispositif d'Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) a été institué par l'article 3 de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

En octobre 2015, la Région a voté un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) à échéance de 9 ans pour l'ensemble de ses ERP. Le patrimoine concerné, composé pour l'essentiel du bâti des 116 lycées publics bretons, représente une surface totale de 2 millions de m² répartis sur environ un millier de bâtiments, ce qui confère à leur mise en accessibilité une particulière complexité.

La mise en accessibilité doit prendre en compte les différents types de handicaps (moteur, visuel, auditif, cognitif...) et ce pour l'ensemble des usagers, personnels enseignants, agent.e.s, élèves. En Bretagne, la population des lycéen.ne.s en situation de handicap est estimée à environ 1 300 élèves, en augmentation constante dans un contexte de demande croissante d'une école inclusive.

Conformément à la législation, le bilan présenté à cette session fait état de l'avancée de l'Agenda à mi-parcours, l'échéance étant programmée au 29/04/2025. A cette date, l'objectif réglementaire de 100 % du patrimoine ERP accessible sur lequel la Région s'est engagée devra être impérativement atteint, les possibilités de prorogation étant très restrictives et pour des délais très limités.

Le présent rapport présente les différents types d'actions menées depuis le début de la mise en œuvre de l'Agenda fin 2015 jusqu'à ce jour. Ces actions se déclinent entre, d'une part, des actions d'ingénierie visant à organiser le suivi et la mise à jour des diagnostics réalisés depuis 2009 et à organiser la stratégie globale d'intervention sur le bâti ainsi qu'un travail important de création de registres d'accessibilité à porter à la connaissance du public, et, d'autre part, dans les interventions sur le bâti intégré au Schéma directeur immobilier régional (SDI).

Le rapport présente pour finir l'état des lieux du niveau moyen d'accessibilité du bâti régional à mi-parcours de l'Agenda compte tenu à la fois des réalisations et du rehaussement du niveau d'exigence dans la réglementation ainsi que les objectifs pour les 5 années à venir. La Région prévoit 11 interventions pour l'année 2021 pour un budget de plus de 5 M€. Elle estime le coût total des travaux de mise en accessibilité restant à engager sur 5 ans à 75 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la présentation d'un point d'étape complet sur ce dossier déterminant pour l'accueil des élèves comme des autres usagers des établissements publics bretons. Il salue la grande qualité du document présenté et la précision des informations données.

Le CESER reconnaît l'ampleur de la tâche accomplie par les services de la Région pour créer tous les outils nécessaires au suivi et à la communication de la situation de chaque établissement (registres publics d'accessibilité, plateforme

dématérialisée d'archivage des registres...) et pour mettre sur pied une stratégie globale d'intervention sur le bâti adossé à un diagnostic de situation mis à jour.

Le CESER est conscient également de la grande complexité des opérations à mener du fait de la dispersion des sites et surtout du bâti ancien voire très ancien rendant parfois difficiles les adaptations nécessaires.

Il s'alarme toutefois de l'écart considérable entre le niveau atteint à mi-parcours et ce qu'il reste encore à faire dans les quatre années à venir pour atteindre les engagements pris.

Si la Région peut compter aujourd'hui 172 bâtiments accessibles à 100 % contre 40 seulement en 2015 - soit 4 fois plus en 5 ans - cela reste tout de même peu au regard du nombre de bâtiments accueillant du public.

Dans son avis d'octobre 2020 sur le Schéma directeur immobilier et le point d'étape du Plan d'actions 2019-2020, le CESER s'était dit inquiet du retard pris par rapport aux objectifs de l'Agenda.

A ce jour environ 60 établissements sont classés par la Région comme « praticables » selon le nouvel indicateur mis en œuvre – c'est-à-dire avec un taux d'accessibilité compris entre 65 % et 85 % - mais 8 seulement peuvent être vraiment qualifiés comme accessibles à proprement parler, c'est-à-dire accessibles à plus de 85 %.

S'il faut tenir compte du renforcement des exigences de la réglementation depuis 2015 pour analyser ces résultats, le CESER note cependant que la moitié des sites restent accessibles à moins de 65 % aujourd'hui - et on compte une quinzaine de sites accessibles autour de 50 % seulement.

Dans ces conditions, le CESER s'interroge quant à la façon dont l'objectif de 100 % des établissements « accessibles » sera entendu une fois arrivé à échéance : il ne faudrait pas que le critère de « praticabilité » vienne se substituer par défaut à celui d'accessibilité ; ceci d'autant plus que les taux d'accessibilité calculés en moyenne sur un établissement peuvent recouvrir des situations très disparates selon les bâtiments.

Sur le plan budgétaire, l'ensemble des opérations consacrées à la mise en accessibilité devrait représenter en tout un peu plus de 90 M€ sur 10 ans. Au regard du Plan pluriannuel d'investissement pour les lycées, estimé à environ 800 M€ sur la période 2013-2022, le poids est significatif sans être écrasant. On peut se demander si l'effort consacré à cet objectif n'aurait pas dû être mieux réparti sur la période écoulée et si une priorité plus importante n'aurait pas dû être donnée à l'Axe 2 du Schéma directeur immobilier.

L'Axe 2 identifie 20 sites présentant les défauts de conformité les plus nombreux et nécessitant une mise aux normes systématique. Le CESER serait intéressé de connaître leur niveau d'accessibilité aujourd'hui.

Le CESER observe que dans cette liste apparaissent seulement deux établissements costarmoricains ce qui étonne, le taux d'accessibilité moyen des établissements de ce département restant de loin le plus faible (68 %). Le CESER note également que sur les quatre opérations d'envergure globale menées entre 2015 et 2020, un seul de ces sites (lycée professionnel Roz Glas à Quimperlé) fait partie de la liste de l'Axe 2, et que, sur la liste des opérations prévues pour 2021, sur les 11 sites choisis, 5 seulement sont sur la liste de l'Axe 2.

Au vu des éléments donnés dans le rapport, on peut estimer que sur la période écoulée depuis le dépôt de l'Agenda en 2015, 16 M€ voire 17 M€ ont été consacrés à la mise en accessibilité (travaux de mise en accessibilité globale sur un site ou travaux localisés sur un bâtiment).

Le CESER s'interroge par conséquent sur le réalisme de l'objectif de dépenses de 75 M€ prévu pour les cinq prochaines années.

Si la programmation de 11 chantiers en 2021 pour un coût de 5 M€ ne paraît pas disproportionnée au regard des 26 opérations de mise en accessibilité réalisées pour un coût de 2,5 M€ dans le Plan d'actions 2019-2020, en

revanche le nombre d'établissements concernés par des travaux à partir de 2022 (près d'une centaine) et les montants annuels annoncés (15 M€/an) laissent nettement plus sceptique - ceci d'autant plus que le Schéma directeur immobilier va devoir continuer à répondre à toutes les autres priorités. On atteint peut-être là, la limite de l'exercice, et la stratégie de mise en cohérence butte sur la multiplication des urgences du fait d'une situation de départ dégradée depuis trop longtemps.

Au regard de ces propositions, le CESER émet des réserves quant à la possibilité d'atteindre dans les délais l'objectif réglementaire de 100 % du patrimoine ERP accessible.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement l'état d'avancement des opérations de mise en accessibilité. Il demande qu'un point d'étape annuel soit présenté en même temps que le point d'étape du Plan d'action du Schéma directeur immobilier des lycées.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) du patrimoine régional lycées -
Bilan à mi-parcours

Nombre de votants : 97

Ont voté pour l'avis du CESER : 96

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Emmanuel THAUNIER (Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne)

Adopté à l'unanimité